
PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 7 JUIN 2000

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 7 juin 2000*

Aujourd'hui, à onze heures trente neuf minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 127 Loi modifiant la Loi sur les établissements touristiques

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.